

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Romilly-sur-Seine

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	29	29 + 4 pouvoirs

Date de convocation 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence d'Adam DA MOTA, Maire.

Présents : BAKUELA Gladys, BEAUJEAN Dominique, BEAUJEAN Jacques, BERNARD Yvan, BOYEZ Gilles, BRUIJN Anneke, BUDA Séverine, CHEIKH Fethi, CORVO Sophie, DA MOTA Adam, DEMIRKOL Sinan, DUVERNE Géraldine, FARIA David, GONCALVES Franco, HAMIMID Ayat, HENINI Abdenasser, HITTLER Frédérique, LACOUR Alain, LETOLLE Loïc, MATHIEU Gilles, PACHECO Denis, PINTA Stéphanie, PINTO Christina, RANC Angélique, SALGADO Enzo, THIENNOT Céline, THUILLIER Séverine, VACCARO Jordan, VERNET Jean-Patrick.

Absents :

Représentés : GESNOT Emilie pouvoir donné à CHEIKH Fethi, LAURENT Virginie pouvoir donné à DA MOTA Adam, LUCAS Marie-Thérèse pouvoir donné à PINTO Christina, VUILLEMIN Éric pouvoir donné à FARIA David.

Monsieur Loïc LETOLLE a été nommé secrétaire de séance.

MARCHES COMMUNAUX
RENOUVELLEMENT DU COMITÉ MIXTE DES MARCHES COMMUNAUX

N° de délibération : 26.047 (DEL06)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
29	4	33	0	0	0

RAPPORTEUR : ADAM DA MOTA

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2143-2,
Vu la liste des membres du comité consultatif à constituer « commission mixte des marchés communaux » proposée par M. le Maire,

Considérant qu'il est de la compétence du Conseil municipal de dresser la liste des personnes membres des comités consultatifs,

Considérant que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de procéder aux désignations au scrutin public,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITÉ :

Approuve la création d'un comité consultatif portant sur les questions d'intérêt local relatives aux marchés communaux.

Décide de procéder à ces nominations par un vote à main levée et à la majorité absolue, comme le prévoit l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Précise que sa composition est la suivante :

Parmi les élus :

- Adam DA MOTA

- Franco GONCALVES
- Anneke BRUIJN
- Gilles BOYEZ
- Sophie CORVO
- Virginie LAURENT
- Jacques BEAUJEAN
- Christina PINTO
- Jean-Patrick VERNET
- Emilie GESNOT

Parmi les représentants des organisations professionnelles intéressées :

- M. Kévin HEQUET
- Mme Jessica DOUBLET
- Mme Florence TOUVIER
- Mme Sophie VALLEE
- M. Frédéric ROYER
- M. Joao CORREIA
- M. Alexandre CAMUS
- Mme Elodie LEDHUY
- M. Christophe MARTENS
- M. Benoît BERTHIER

Prend acte que M. le Maire pourra désigner par arrêté un président au Comité consultatif ainsi que son éventuel suppléant.

Autorise M. le Maire, ou son représentant, à prendre tous les actes nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 7 mai 2026

Adam DA MOTA,

Maire



Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Copies à :

- Secrétariat Général
- Service Fêtes et Manifestations